



INSTITUT  
SAINT LOUIS SAINT CLÉMENT  
ÉCOLE COLLÈGE LYCÉE

## ATELIER S.A.R. Et SCAN SOLIDAIRE

### Solidarité Aide Rapide

L'Atelier S.A.R. met en lien des élèves de Lycée volontaires avec des élèves Collégiens désireux de progresser, de trouver des solutions à leurs difficultés, de chercher de meilleures organisations personnelles en s'appuyant sur l'expérience de Lycéens en réussite.

Ces élèves de Lycée se font connaître auprès de leurs responsables de niveau et sont autorisés à se rendre au Collège sur des temps libres dont ils disposent sur les heures de midi. Ils sont tutorés par des professeurs qui interviennent aussi pour assurer le suivi et l'efficacité d'un dispositif qui profitent non seulement aux Collégiens qui s'y rendent par eux-mêmes ou à l'invitation de leurs professeurs mais aussi aux Lycéens qui font ainsi une expérience de conseil et de solidarité voire de pédagogie, de partage de leurs compétences tout en fait faisant œuvre utile pour leur propre parcours lycéen.

Ainsi deux fois par semaine, le temps de midi, une salle d'Etude dédiée est ouverte pour ces ateliers S.A.R.

Dans la même salle, un dispositif dit *Scan solidaire*, permet à des Collégiens de scanner des cours pour les camarades absents. Ces élèves reçoivent l'autorisation de leur professeur principal ou professeur matière sous contrôle du Bureau de la Vie Scolaire. Il ne s'agit pas d'un usage libre et systématique mais sous validation des professeurs et de la vie scolaire en fonction de la situation ou des nécessités du moment.

Chaque classe de Collège bénéficie sur Ecole Directe d'un ENT ou un dossier par matière est disponible pour recevoir ces scans de documents.

Page suivante, la charte pour l'utilisation du dispositif :

## Charte d'utilisation du dispositif

Le ***Scan solidaire*** est basé sur :

- Le volontariat des élèves et sur la validation du professeur principal ou de la matière concernée par le document à scanner.
- Un usage exclusivement réservé aux élèves de la classe
- Une transmission de documents ou de notes de cours quand il y a des élèves absents
- Un esprit de service rendu à un(e) camarade absent(e) :
  - Il n'est pas destiné à un échange courant entre camarades de classe.
  - Seuls les élèves autorisés peuvent se présenter pour en faire usage.

*Seuls le professeur principal ou le responsable de niveau peuvent éventuellement déroger à cette partie de la charte.*

Le ***Scan solidaire*** n'autorise pas à :

- Incriminer pour quelque motif que ce soit les élèves volontaires disposés à partager leurs supports.
- De reprocher une erreur dans le contenu même si celle-ci pourrait être pénalisante lors d'une évaluation (car elle concernera aussi l'élève volontaire)
- De tenir responsable l'enseignant ou le professeur principal de l'absence de mise à disposition du contenu car l'usage de ce dispositif n'est ni obligatoire ni systématique. Il ne remplace pas toutes les autres possibilités existantes.
- S'abstenir de prise de notes en cours sous prétexte de l'existence de ce dispositif.

*Toute occasion d'utilisation du scan est validée par la Vie Scolaire ou un responsable pédagogique de la classe.*

☞ **Le non-respect de cette charte entrainera l'arrêt du dispositif pour la classe.**